

## COMPTE RENDU - REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 11 JUIN 2009 à 20 HEURES

Absents excusés : Mme. GUILLOT et M.PERROT-MINNOT

### Ordre du jour :

- Choix des entreprises et validation des marchés de travaux :
  - Aménagements sécuritaires des Chaudannes,
  - Fabrication et pose des panneaux signalétiques et plaques des maisons,
  - Modification des statuts du Syndicat départemental d'Electricité de Savoie,
  - Modification du Plan d'occupation des Sols pour les constructions de moins 20m2,
  - Décision modificative au budget – travaux réalisés pour le compte d'un tiers,
  - Participation au Centre de Loisirs de Pont-de-Beauvoisin,
  - Demande de subvention au titre du FDEC 2010,
  - Projet de restauration intérieure de la Chapelle,
  - Questions diverses.
- 

- **Aménagement sécuritaire abribus « Les Chaudannes »**

Monsieur le Maire rappelle que cette opération était prévue pour le printemps 2009 et qu'elle a été retardée en raison d'informations techniques non transmises par les services compétents au maître d'ouvrage et relatées lors d'une réunion de chantier organisée dans le but de planifier les travaux. Ces informations tardives visaient à modifier le projet initial qui semblait pourtant convenir aux diverses réunions antérieures.

Après quelques explications, le projet a finalement pu être validé tel que présenté courant février et les autorisations de démarrage de travaux ont finalement été délivrées par le Conseil Général.

Présentation des offres par Monsieur le Maire. Le Conseil approuve le choix de l'offre « la moins disante » de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 29.612 €uros TTC.

Démarrage des travaux probablement le 6 juillet 2009

Prise d'un arrêté de circulation pour la période d'un mois du 6 juillet au 6 août 2009 pour une circulation alternée.

- **Maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire présente la proposition d'honoraires du Cabinet PERONNIER pour ses prestations de service y compris la maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les deux secteurs des Chaudannes (abribus RD 916a - lotissements RD35 et liaison piétonne) estimés à 87.000 €uros HT et ceux de la route du gros chêne qui seront réalisés dans l'été.

Le Conseil municipale valide la proposition du cabinet PERONNIER et autorise la signature du contrat de prestations avec maîtrise d'œuvre.

- **Aménagement secteur nouveaux lotissements RD 35 et liaison piétonne**

Monsieur le Maire signale que cette deuxième tranche de travaux sera planifiée dès qu'ERDF aura donné son accord sur l'enfouissement des réseaux électriques. Il rappelle que dans ce projet, sont prévus et estimés des travaux de tranchés ainsi que la pose de fourreaux pour un enfouissement futur. Aussi, étant donné le coût important et la subvention qui pourrait être allouée par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (80% des travaux), il est nécessaire d'attendre l'assentiment d'ERDF ainsi que leur estimatif des travaux d'enfouissement afin de déposer un dossier de demande de subvention au S.D.E.S.

- **Nomination des voies et numérotation des maisons / Seconde phase**

**Travaux de fabrication et pose des panneaux et plaques**

Présentation des offres par Monsieur le Maire. Le Conseil approuve le choix de l'offre « la moins disante » de l'entreprise JBSI à Rochetoirin (Isère) pour un montant de 32.978 €uros TTC. Il précise que la pose débutera dans l'été et qu'un courrier sera transmis fin juin à la population pour définir l'emplacement de la plaque numérative de la maison. Sachant que le choix est restreint (pilier de portail, façade de maison ou en dernier ressort la boîte aux lettres).

Cette information sera distribuée par les membres du conseil municipal les 27 et 28 juin en même temps que l'invitation à la fête de l'été du 26 juillet.

- **Modification des Statuts du S.D.E.S.**

Monsieur le Maire signale le retrait d'une commune (MONTRICHIER ALBANNE) et l'adhésion d'une autre (TRESSERVE) et les modifications dues au renouvellement des délégués municipaux suite aux élections de mars 2008. Il précise qu'il convient de délibérer sur la modification des statuts qui découle de ces changements.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du S.D.E.S.

- **Modification du Plan d'Occupation des Sols**

Monsieur FROGER, Adjoint à l'urbanisme rappelle la réunion de la commission urbanisme du 19 mai dernier. Il explique que les membres ont approuvé une modification du POS pour diminuer l'obligation de retrait des constructions de moins 20m<sup>2</sup> (abris de jardin) par rapport aux voies pour les zones du règlement qui précisaient 14m pour les VC et 20m pour les RD. Il est prévu une distance nouvelle entre 8 à 12m de l'axe de la route.

Leur implantation en limite des propriétés voisines pourrait être réalisée à partir de 0.50 m plutôt que sur limite ou à 4m. Il est aussi question des pentes de toit à partir de 25% au lieu de 60% actuellement et probablement d'annuler l'obligation de s'aligner sur les bâtiments existants et retenir seulement un recul de la voie si nécessaire en raison de la sécurité pour les zones UA.

Monsieur le Maire rappelle la décision de lancer la révision totale du POS à l'automne prochain. Cette opération nécessitera le choix d'un cabinet spécialisé d'ici la fin de l'année. Le nouveau document d'urbanisme qui sera élaboré soit le PLU (Plan Local d'Urbanisme) ne sera validé qu'au terme d'études et d'enquêtes publiques qui peuvent durer jusqu'à 3 ans. Aussi, comme il est possible d'apporter une petite modification au document actuel qui aurait dans le cadre du PLU fait l'objet d'une modification certaine sur les dispositions précitées, il conseil d'agir rapidement car les problèmes liés à ces constructions qui font l'objet de déclaration préalable sont fréquents.

Il précise que la notice explicative du projet rappelant les règles antérieures et les nouvelles règles devrait être réalisée sous peu, avec l'aide des services DDEA (Chambéry).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette modification du POS et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

- **Décision modificative au BUDGET / Réalisation des travaux de sécurité sur habitation consorts GUIFFRAY**

La Trésorerie signale qu'il convient d'utiliser un autre article comptable pour la recette que celui donné pour la préparation du Budget 2009. En conséquence : annulation de la prévision sur l'article 2764 et report sur le nouveau compte 4542. De plus, la prévision budgétaire était de 21.000 € et, en raison de travaux complémentaires, il convient de réalimenter les comptes de + 4.000 €. Le Conseil approuve la décision modificative.

- **Participation CLSH Pont de Beauvoisin**

Depuis juin 2006, les enfants de Belmont-Tramonet peuvent fréquenter le Centre de Pont de Beauvoisin pendant les petites vacances et le mois de juillet. Pour ce faire, une convention avait été passée avec le CCAS de Pont de Beauvoisin moyennant le versement d'une participation communale de 6.53 € / jour et par enfant (sans cela pas d'accès au Centre). Pour info. : la participation au Centre de Saint-Genix-sur-Guiers est de 7€.

Aujourd'hui le Centre Mosaïque propose un avenant à la convention pour changement de tarif soit 8.53€ à compter de l'été 2009.

Le Conseil approuve l'avenant à la convention visant à maintenir l'accès au Centre et portant sur l'augmentation de la participation communale.

- **Demande de subvention FDEC 2010**

Comme chaque année, il convient de délibérer sur les travaux à déclarer au Conseil pour obtenir la subvention au titre du Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes (environ 11.000 €).

Monsieur le Maire propose de déclarer, comme habituellement, divers travaux voiries pour 50.000 € TTC en précisant qu'ils sont justifiés par des projets futurs tels que les aménagements sécuritaires sur Tramonet. Le Conseil approuve cette décision.

- **Projet restauration intérieure Chapelle Tramonet**

Réunion du 9 juin à 14 heures sur site avec MM. VERGUET et PIONCHON ainsi que Monsieur MOREL du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard. Il a été précisé qu'un financement du Département au titre du patrimoine rural non protégé serait possible à hauteur de 30% de la dépense HT. Toutefois, les services compétents conseillent de solliciter un architecte du patrimoine pour les projets de restauration des intérieurs de la Chapelle et de l'Eglise.

Monsieur MOREL se renseigne et nous transmettra la liste des architectes du patrimoine.

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne la Chapelle, il convient également de compter en plus de la restauration intérieure (estimée à 17.000 €), les travaux suivants :

- Electricité
- Toiture
- Déviation de l'écoulement des eaux pluviales qui descendent du talus et viennent finir leur course sur le mur de la Chapelle.

Concernant ces projets, Monsieur le Maire signale qu'ils pourraient également faire l'objet d'un appel aux dons.

## **Questions diverses**

- **Démolition d'une grange en ruine à « La Belle Etoile »**

- Monsieur le Maire signale que le Conseil Général de la Savoie qui a racheté la parcelle où se situe la grange en ruine doit entreprendre les travaux de démolition entre le 10 juin et 10 juillet prochain. Les travaux d'aménagement sécuritaire de ce carrefour sont prévus pour 2010.
- Monsieur PIONCHON signale que le four situé sur ce terrain a été débarrassé comme convenu avec la participation de quelques personnes. Il explique qu'il conviendrait de récupérer les tuiles de la grange avant l'intervention de l'entreprise, précisant qu'elles seraient bien utiles à l'aménagement du four dont l'installation sera probablement réalisée sur la place du village avec l'assistance d'une équipe bénévole. Ce four sera utilisé en diverses occasions, manifestations communales et associatives telles que la vente de pizza au profit du Sou des Ecoles, téléthon...

- **Restructuration de l'appartement de l'ancienne école de Tramonet**

L'architecte contacté (Cabinet Burdinat) a donné une estimation des travaux sans extension au niveau des combles (sans isolation par un complexe coupe feu des parois et plafonds qui serait quand même à réaliser) de 87.000 € TTC dont 11% de maîtrise œuvre (TVA 19.6%). L'aménagement des combles s'avérerait trop onéreux et le coût sans est également important. Possibilité de TVA à 5.5% si passage d'une convention avec l'état pour logement social « Palulos ». Cette convention obligerait également à un loyer mensuel modéré soit 305€ sur la surface existante d'environ 61m2 (loyer actuel 360 €). Elle permettrait entre autre d'obtenir les subventions suivantes du Département :

. 10 % du montant HT des travaux avec TVA 5.5%

. 25% (toujours si convention Etat) sur des travaux d'isolation

Il n'existe pas d'autres financements car il s'agit d'un logement locatif (en général les travaux sur bâtiments communaux sont subventionnés à hauteur de 30% du montant HT par l'Etat ou le Département)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide en raison de l'estimation trop élevée de revoir le projet de restructuration en supprimant certains travaux de réagencement des pièces et en faisant appel directement aux divers artisans pour des devis (plaquiste, peintre, plombier et électricien). Un rendez-vous sera pris très prochainement sur le site.

- **Giratoire de Tramonet**

Suite à une réunion à la Communauté de Communes, le financement du futur rond point a été discuté avec tous les organismes et personnes concernées. Il serait réparti de la façon suivante :

80000 € par Département

80000 € AREA

130000 € CCVG

15000 € Commune de Belmont-Tramonet à prévoir au Budget 2010

et 15.000 € pour l'entreprise Jeantin-Casset

- **Parc Val Guiers**

Monsieur le Maire signale des négociations engagées entre la CCVG, les agriculteurs et la SAFER pour la cession de divers terrains. Il fait part également des sollicitations d'entreprises pour une installation sur le territoire du parc d'activités Val Guiers.

- **Visite triennale de sécurité de l'Abbaye de la Rochette**

Le Service Départemental Incendie de la Savoie a annoncé sa visite pour le lundi 20 juillet à 14h sur place. La Commission Communale de sécurité composée de MM. PERONNIER et PIONCHON sera présente ainsi que Mme. VALLIN qui remplacera M. VERGUET.

- **Travaux divers**

Monsieur ROYER rappelle le projet d'aménagement des allées du cimetière et signale qu'il se rendra sur place en début de semaine prochaine avec l'entreprise PERA pour planifier les travaux et définir le choix du revêtement qui sera probablement du champagneux compacté.

Cette entreprise sera également sollicitée pour étudier l'aménagement du terrain derrière l'école et la garderie.

- **Acquisition d'un tracteur**

Monsieur MARTIN nous signale une possibilité d'acquisition d'un tracteur en très bon état pour un montant de 28.500 € HT chez CHAVANEL à Domessin. Il précise également le rachat de l'ancien tracteur pour un montant de 8.000€ par un particulier. Le Conseil Municipal approuve cette acquisition prévue au budget 2009 ainsi que la vente de l'ancien véhicule.

- **Fête du Village du dimanche 26 juillet 2009**

Les membres de la commission animation se réuniront jeudi prochain 18 juin en mairie et à 19 heures pour valider l'invitation avec coupon réponse qui sera distribuée au plus tard les 27 et 28 juin avec le courrier sur la pose des plaques des maisons.

Les réponses devront parvenir en mairie dans les meilleurs délais et ce, au plus tard le 15 juillet. Bilan à réaliser le jeudi 16 juillet (prévoir une rencontre de la commission pour dernière mise au point sur l'organisation de la manifestation).

- **Départ retraite M. LETOURNEUR**

Rappel de la manifestation organisée le samedi 4 juillet à 18h 30 à la salle polyvalente.

- **Réunion CCAS**

Fixée le lundi 6 juillet à 20 heures

Préparation du voyage de septembre

Création d'un arbre de Noël pour les enfants Belmontois

- **SIVU Jeunesse**

MM. PERONNIER et MARTIN signalent le déménagement de la halte-garderie sise à la Quiétude de Pont de Beauvoisin qui pendant des travaux sera installée à l'école de Domessin. Le SIVU sollicite l'aide des employés communaux pour les déménagements. Bernard sera informé et participera à l'opération.

- **Ligne ferroviaire Lyon-Turin**

Un dossier du Réseau Ferré de France est présenté aux élus. Le conseil en prend connaissance dans les grandes lignes. Monsieur le Maire signale qu'il convient de l'étudier rapidement et de donner un avis pour le 30 juin 2009. Solutions techniques à proposer pour la conservation et le rétablissement de voirie.